

**FONCIERE COMPETENCES ET DEVELOPPEMENT**  
**Société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros**  
**Siège social : 140, boulevard Malesherbes, 75017 PARIS**  
**En cours de transfert au 1, rue Sainte-Marie, 92400 COURBEVOIE**  
**895 121 358 RCS PARIS**

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 19 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le 19 novembre,  
A 16 heures 30,

La société RESEAU COMPETENCES ET DEVELOPPEMENT, actionnaire unique de la société FONCIERES COMPETENCES ET DEVELOPPEMENT, société par actions simplifiée au capital de 50.000 €, dont le siège social est situé 140 boulevard Malesherbes à Paris (75017), immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 895 121 358,  
Représentée aux présentes par son président la société Communication et Développement social, elle-même représentée par son président Monsieur Roger SERRE a pris les décisions relatives à l'ordre du jour ci-après.

**ORDRE DU JOUR**

- ✓ Lecture du rapport du président,
- ✓ Transfert du siège social,
- ✓ Modification de l'article 3 « Siège social » des statuts,
- ✓ Modification corrélative des statuts,
- ✓ Questions diverses,
- ✓ Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

L'actionnaire unique dépose sur le bureau les documents suivants :

- la copie de la lettre adressée au commissaire aux comptes
- la copie de la lettre adressée à l'actionnaire unique
- le rapport du président
- un exemplaire des statuts de la société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.

Puis, il déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires lui ont été adressés et tenus à sa disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

**Enfin l'actionnaire unique prend les décisions ci-après.**

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'actionnaire unique après avoir entendu la lecture du rapport du président, décide de transférer le siège social du **140, boulevard Malesherbes à PARIS (75017)**, au **1, rue Sainte-Marie à COURBEVOIE (92400)** et ce à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024.

*Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.*

### **DEUXIEME RESOLUTION**

En conséquence de la précédente résolution, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 3 « Siège social » des statuts de la société de la manière suivante :

#### **L'ancienne rédaction de l'article 3 – SIEGE SOCIAL**

« Le siège social de la Société est établi à : 140 Boulevard Malesherbes, 75017 Paris.

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu par décision du président, ou de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, de la collectivité des associés. Lors d'un transfert décidé par le président, celui-ci est autorisé à modifier les statuts en conséquence. »

#### **La nouvelle rédaction de l'article 3 – SIEGE SOCIAL**

« *Le siège social de la Société est établi à : 1 rue Sainte-Marie, 92400 COURBEVOIE.*

*Le siège social peut être transféré en tout autre lieu par décision du président, ou de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, de la collectivité des associés. Lors d'un transfert décidé par le président, celui-ci est autorisé à modifier les statuts en conséquence. »*

*Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.*

### **TROISIEME RESOLUTION**

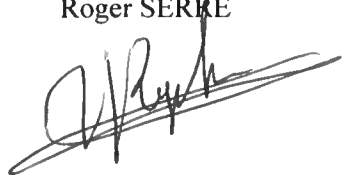
L'actionnaire unique, confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir toute formalité de droit.

*Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.*

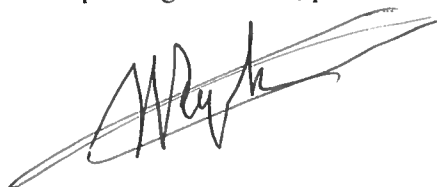
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et l'actionnaire unique.

**Le président**  
Roger SERRE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Serre', written over a horizontal line.

**L'actionnaire unique**  
SAS Réseau Compétence et Développement  
Représentée par SAS Communication et Développement social  
Représentée par Roger SERRE, président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Serre', written over a horizontal line.

